



ECODÉTERGENT

Neopur RINCE

Liquide de rinçage

Le produit liquide destiné à améliorer le rinçage de la vaisselle lors de son passage en machine. Permet l'élimination de toutes les traces blanchâtres et rend à la vaisselle toute sa brillance. Il facilite l'égouttage et le séchage de la vaisselle. Efficace en eau dure comme en eau douce. Produit réalisé à partir de matières premières d'origine végétale et minérale sans dérivé de pétrole.

Mode d'emploi

Machines ménagères : verser le produit dans le bac du lave-vaisselle prévu à cet effet.

Machines avec doseurs automatiques : régler l'arrivée du produit de 0,2 à 0,5 g/l d'eau chaude (80 - 90°C).

« Pour respecter l'environnement, faites tourner votre lave vaisselle à pleine charge, privilégiez les cycles de lavage à basse température et suivez les instructions de dosage ».

Conditionnements

Emballage :
carton de 4 bidons de 5L.

Données techniques

- ▶ Aspect : liquide limpide marron
- ▶ pH 2 - 3
- ▶ Densité : 1,05 - 1,07

Précautions

Uniquement pour un usage professionnel.
Éviter les projections oculaires.
Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA).

«Ecodétergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT disponible sur <http://detergents.ecocert.com>»

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

02-10-2018 Ind. 1 ■



* Sans Valeur Limite d'Exposition Réglementaire.